

## **Double pont : LE SALAIRE DE LA PEUR !!!**

Grosse émotion sur la plate-forme dans la nuit du 16 mai lorsqu'un de nos collègues en charge du double pont Languedoc a assisté, impuissant, à l'affaissement du pont supérieur sur 30 cm, suite à un décrochage de crémaillère. A quelques secondes près, il était à l'intérieur...

Stupeur et frayeur devant un système qui, nous dit-on depuis des années, est aussi sûr qu'une centrale atomique. Et pourtant l'accident s'est produit. Que dire également du comportement de la RT de nuit qui, dans un premier temps, a tenté d'étouffer ce grave incident. Ou encore l'intervention inappropriée d'une encadrante de nuit le lendemain, assurant qu'il n'y avait aucun danger. Pour les sceptiques, le port du casque sécurisait pleinement l'entrée dans le bahut (sic) ! Quelle est l'utilité d'un casque si tu te prends une charge de 10 tonnes sur la tête ?

Suite à l'évènement grave du 16 mai, les militants SUD ont consigné l'affaire dans le cahier de CHS-CT et le secrétaire SUD du CHS-CT a envoyé un courrier à la direction (voir au verso). Ensuite, la section locale a demandé **un droit de retrait**, lors d'une rencontre vendredi 8 juin avec la direction. Madame Cliquennois n'a pas répondu favorablement à notre demande. **Néanmoins, elle a précisé que chaque agent ayant un doute pour sa sécurité ne pouvait être contraint à charger ou décharger un double pont.** Un rappel, en ce sens, doit être fait à la ligne managériale.

Les incidents se multiplient sur ces camions. A leur mise en place à Sénart PFR, les militant-e-s SUD informaient régulièrement la direction sur les dysfonctionnements de ce type de matériel : feu vert d'autorisation en panne, problèmes de crémaillères (déjà) à la levée bloquant le double pont en position haute, dates de contrôles périmées... Il arrivait régulièrement aussi aux agents d'expliquer aux chauffeurs comment fonctionnait le double pont car ils n'avaient pas été formés (formation pourtant obligatoire !).

L'évènement du 16 mai a sans doute été le plus grave. Mais les incidents n'ont pas cessé pour autant depuis. Le 14 juin, nous avons pu observer le chauffeur d'un double pont en matinée graisser et taper au marteau sur les crémaillères .... Et en nuit, un faux contact du feu vert d'autorisation s'est résolu par un coup de pied du chauffeur dans la paroi... Pas très rassurant tout ça !

Pour SUD, la mise en place des doubles ponts par La Poste, uniquement pour des raisons économiques, ne doit pas se traduire par une mise en danger du personnel.... Nous demandons donc le principe de précaution par le retrait de ce type de véhicule. Une enquête doit être diligentée sur ces incidents à répétition et des conclusions tirées avant qu'un drame ne se produise.

**En attendant, nous demandons aux collègues du site d'appliquer ce principe de précaution, en refusant de charger ou décharger les doubles ponts. Et nous prévenons la direction que toute action d'intimidation ou de pression de la part de la ligne managériale pour obliger le personnel réfractaire à rentrer dans ces camions se traduira immédiatement par une réaction collective.**

**NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS !**

.../...

Mme Laurence CLIQUENNOIS  
Directrice de l'établissement Bonneuil PFL  
Présidente du CHSCT

Suite au grave incident survenu dans la nuit du 16 au 17 mai 2018 sur le véhicule "double-ponts" qui assurait la liaison PFL Bonneuil / Languedoc, nous, membres du CHSCT de Bonneuil, tenons à vous rappeler l'art. L 4121-1 du Code du Travail et les obligations qu'il implique pour l'employeur.

Les conséquences de cet incident auraient pu être toutes autres si l'agent affecté au chargement de ce camion s'était retrouvé à l'intérieur du véhicule au moment où l'étage supérieur a "décroché". Il s'est affaissé sur une trentaine de centimètres alors que celui-ci, déjà chargé, supportait plusieurs tonnes de courrier.

Même s'il n'est pas à déplorer de dommages corporels, le choc émotionnel et psychologique que cet incident a eu sur le personnel est énorme.

Le soir même, les agents se trouvant sur ce quai ont alerté leur l'encadrant qui, pour toute réponse, a demandé à l'agent affecté au chargement de ce véhicule s'il portait un casque...

Logiquement mécontents des réponses apportées par l'encadrant, les agents ont pris contact avec un membre du CHSCT qui a pris une photo de la remorque en question et a demandé que les agents exercent leur droit de retrait pour ne plus rentrer dans la remorque du véhicule défectueux. La responsable traitement (RT) a accédé à la demande, interdisant toute nouvelle opération à l'intérieur de la remorque.

Le lendemain soir lors du brief, une encadrante, elle, a considéré qu'il n'y avait pas de danger du fait que le pont supérieur ne s'était affaissé que d'un cran et que le système en comporte 5...

Nous avons écrit dès le vendredi 18 mai un message dans le cahier de CHSCT demandant que l'ensemble des agents puissent exercer leur droit de retrait lors du chargement/déchargement des camions double-ponts de par cette situation. La réponse qui nous a été apportée par la direction de Bonneuil ne nous convient bien évidemment pas car elle ne donne aucune directive ni consigne ferme pour assurer la sécurité des agents.

On ne peut pas, en effet, proposer que "les agents ayant un doute sur leur sécurité lors d'une opération sur un double-pont pourront ne pas procéder au chargement, au déchargement du camion". Il ne s'agit pas, au vu de la situation, de savoir si les agents ont un doute ou pas mais uniquement si leur vie est mise en danger lors des opérations de chargement /déchargement des camions double-ponts.

Que penser de sa dernière phrase qui dit aux membres du CHSCT (puisque c'est à eux que la direction répond): "Merci de prévenir l'encadrement". Nous vous rappelons, si cela est encore nécessaire, que les encadrants de la PFL de Bonneuil ne sont pas nos subordonnés, que nous ne sommes ni directeur-trice du centre, ni président-e du CHSCT, ni responsable de votre communication, ni responsable d'exploitation du site et enfin pas encadrants.

Cette tâche vous incombe donc pleinement.

Cependant, nous, membres du CHSCT de Bonneuil, vous demandons solennellement de prendre dès à présent les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité de l'ensemble du personnel de Bonneuil. Ceci passe à nos yeux par :

- la consignation de la remorque à l'origine de l'incident.
- la convocation de l'entreprise Chalavan&Duc qui exploite cette remorque pour entendre ses explications.
- diligenter une enquête pour déterminer les causes de cet incident et du système des camions double-ponts dans son ensemble.
- interdire tout chargement/déchargement sur l'ensemble des camions double-ponts jusqu'à l'obtention d'une réponse claire de l'enquête démontrant que ce système ne met pas en danger la vie des agents.

Il va de soi que nous demandons à pouvoir participer à l'ensemble de ces démarches.

Cordialement.

Les membres du CHSCT de Bonneuil PFL